

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection du chemin piétonnier entre le 33 et 35 rue Lucien Barbier et entre le 28 et 30 rue du Docteur Niquet à SALEUX.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous les usagers mais aussi les riverains.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise COLAS pourra intervenir rue Lucien Barbier et rue du Docteur Niquet pour procéder aux travaux de réfection du chemin piétonnier. Cette intervention pourra se faire du vendredi 25 octobre 2024 au mardi 12 novembre 2024.

**Article 2** : Afin de permettre à l'entreprise COLAS d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, la circulation rue Lucien Barbier et rue du Docteur Niquet sera limitée à 30 km/h sur une distance de 50 mètres de part et d'autre du point d'intervention.

**Article 3** : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise COLAS pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur GEERSSSEN, COLAS - 60 rue de la Croix de Pierre à AMIENS (david.geerssen@colas.com)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 25 octobre 2024

L'Adjoint au Maire,  
Rudy BERTRAND



- Affiché le 25 octobre 2024